

HF1479
.P73
F514
QUEEN
c.2

**RAPPORT AU
COMITÉ DIRECTEUR DE L'INITIATIVE DE LA PROSPÉRITÉ**

**«LA COMPÉTITIVITÉ MÈNE À LA PROSPÉRITÉ»
POINT DE VUE DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE**

**GCSCE SUR LE POISSON ET LES PRODUITS DE LA PÊCHE
Président : D.A McLean**

Le présent rapport a été rédigé par un groupe consultatif du secteur privé à la demande de l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, à titre de contribution à l'Initiative de la prospérité. Il fait partie d'une série de rapports présentant les conclusions et les recommandations découlant des consultations intensives menées sur la compétitivité et les défis à relever pour les principaux secteurs industriels du Canada.



Contribution à l' INITIATIVE PROSPÉRITÉ

KF
1479
P73
F514
O
Queen

LA COMPÉTITIVITÉ MÈNE À LA PROSPÉRITÉ
POINT DE VUE DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

MAY 10 1995
MAY 10 1995

Industrie Canada
Bibliothèque - Queen

CONTEXTE

Les Canadiens qui travaillent dans tous les secteurs de l'industrie de la pêche, qu'il s'agisse de la capture, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation ou, depuis peu, de l'aquaculture, ont toujours dû faire face aux aléas du commerce extérieur. L'industrie canadienne des produits de la pêche s'efforce à l'heure actuelle de s'adapter à la mondialisation de l'économie, ainsi qu'au contexte de plus en plus exigeant du commerce international; l'efficacité avec laquelle l'industrie procédera aux transformations nécessaires déterminera le niveau de vie et les perspectives d'emploi dans les régions côtières du Canada au cours des prochaines années. L'impératif de la compétitivité se fait sentir avec autant d'acuité dans ce secteur que dans toute autre industrie au Canada, et les autorités publiques ont un rôle crucial à jouer dans ce processus de transformation. Ce document expose nos idées sur ce rôle.

Les pêcheurs canadiens livrent quelque 1,4 million de tonnes de produits chaque année, ce qui fait du Canada le quinzième pays au monde dans le secteur de la pêche. Environ 80 p. 100 des produits transformés à partir des prises des pêcheurs sont exportés. Les États-Unis reçoivent 60 p. 100 des exportations canadiennes, le Japon 17 p. 100 et la Communauté européenne 15 p. 100, le solde étant réparti entre plus de 70 pays. L'apparition de l'aquaculture, ces dernières années, accroît l'offre provenant de la pêche «traditionnelle», pour laquelle le Canada doit trouver des débouchés à l'étranger.

L'industrie de la pêche est fortement réglementée à l'étape tant de la capture que de l'aquaculture et de la transformation. Nombre des règlements en vigueur, considérés isolément, paraissent logiques et salutaires, mais leur interaction a pour effet de nuire à la performance économique du secteur de la pêche et à sa compétitivité internationale.

L'industrie présente un profil sensiblement différent dans la région de l'Atlantique et sur la côte du Pacifique. Dans la région de l'Atlantique, on pêche surtout la morue, d'autres espèces de poisson de fond et les mollusques, tandis que le saumon et le hareng sont les principaux produits dans la région du Pacifique. La structure des deux industries diffère également en raison des stocks, de la géographie et de l'histoire des deux régions. La région de l'Atlantique dépend beaucoup plus du marché américain que celle du Pacifique, qui vise surtout les marchés européen et japonais.

Ces différences entre les deux grandes régions littorales se traduisent évidemment des volets régionaux distincts dans la politique nationale en matière de pêches, afin de tenir compte des questions et priorités propres à chaque région. Nous ferons état ici de quelques-unes des principales mesures régionales qui, selon nous, influent sur la compétitivité de l'industrie sur les deux côtes. Les membres de l'industrie, du côté tant de l'Atlantique que du Pacifique, conviennent toutefois que certains programmes nationaux constituent une entrave à la compétitivité de l'industrie dans les deux régions.

Nous relevons également que l'industrie de l'aquaculture, bien qu'elle en soit encore à ses balbutiements au Canada, est une source de recettes et d'emplois non négligeable pour les Canadiens. Elle est toutefois confrontée à nombre des obstacles, tenant à la réglementation ou à la politique publique, qui se font sentir dans les secteurs «traditionnels» de la pêche. La compétitivité future de l'industrie de la pêche ne peut être dissociée par secteur; c'est à la lumière de ce constat que les recommandations formulées dans ce document doivent être envisagées.

Plus d'un gouvernement a été aux prises avec la question de savoir si l'industrie de la pêche devait être au Canada un instrument de politique sociale ou un secteur d'activité soumis au jeu des forces économiques. Tant que le protectionnisme avait cours, il était possible de soutenir que le pays pouvait se payer ce luxe de ce débat, ainsi que d'une combinaison de mesures visant à orienter l'industrie dans le sens de la rentabilité tout en soutenant l'emploi dans les localités isolées. L'époque où l'on pouvait se permettre ce luxe dans l'industrie de la pêche est désormais révolue.

Bien des pays en voie de développement sont sur le point de déloger le Canada de la place qu'il occupe sur le marché des produits de la pêche — le Brésil, le Mexique, la Thaïlande et les Philippines par exemple, dont la production menace maintenant de dépasser celle du Canada. L'offre de produits de l'aquaculture a connu une véritable explosion au niveau mondial au cours de la dernière décennie, ce qui est lourd de conséquences, à long terme, pour certains secteurs de l'industrie canadienne (notamment la pêche au saumon en Colombie-Britannique). La production future de la Russie et des autres républiques qui faisaient naguère partie de l'URSS se retrouvera également sur le marché des pays à devise forte, accroissant d'autant le volume disponible et amplifiant les fluctuations du marché.

QUESTIONS POSÉES PAR LA POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE DE PÊCHES

1. COÛT DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DU CANADA

L'industrie se préoccupe du coût global que la gestion des pêches impose aux contribuables canadiens. Nous estimons que les dépenses publiques devraient être orientées avec soin et que, en règle générale, il convient de consulter davantage l'industrie sur les programmes et les dépenses dans ce domaine.

Trois questions se posent à cet égard.

a) Réforme de P & O

L'intention du ministre de Pêches et Océans (P & O) de présenter un projet de loi prévoyant la création d'offices des pêches pour la région de l'Atlantique et celle du Pacifique est généralement bien accueillie sur le plan des principes. Il est assez logique, sur le plan organisationnel, de transférer la charge de délivrer les permis (l'outil fondamental de gestion des prises) à un organisme quasi judiciaire et de lui confier l'application de ses propres règles.

On craint fort cependant que ces offices n'accroissent le coût global, sur le plan tant financier qu'humain, de la gestion des pêches pour l'État.

Recommandation

À notre avis, la création des offices ne devrait pas entraîner de hausse sensible des coûts. Il faudrait dans la mesure du possible réduire en conséquence le budget et le personnel du ministère des Pêches et des Océans.

b) Revendications territoriales et droits de pêche des autochtones

Les efforts déployés par le gouvernement afin de satisfaire les revendications croissantes des autochtones en matière de droits de pêche risquent de se traduire par une hausse des frais de gestion pour P & O — ainsi que par un alourdissement des coûts de l'industrie. Le rapport entre le programme d'action canadien dans le dossier des autochtones et le programme de la prospérité est loin d'être évident; en fait, les deux initiatives sont considérées par l'industrie comme allant à l'encontre l'une de l'autre.

Recommandation

Chaque fois qu'un règlement doit être conclu avec les autochtones, il faudrait s'assurer que l'accord prévu est compatible avec l'objectif de réduction des dépenses de l'État et n'est pas préjudiciable à la compétitivité de l'industrie.

c) Recouvrement des coûts

Nous sommes conscients que le recouvrement des coûts est une politique appliquée dans tous les secteurs de l'administration fédérale, mais il ne convient pas, à notre avis, de demander à l'industrie d'assumer le coût de programmes sur lesquels elle n'exerce aucun pouvoir et n'a guère d'influence. Le gouvernement n'évalue pas la capacité financière des intéressés. Le recouvrement des coûts, tel qu'il est mis en application par P & O, semble avoir pour but de produire des recettes suffisantes pour couvrir le coût des programmes plutôt que de réduire ou d'éliminer ces derniers. Le programme de vérification à quai dans la région de l'Atlantique en a fourni un exemple récemment. De même, en Colombie-Britannique, les fonctionnaires cherchent davantage à trouver les moyens de tirer de l'industrie des recettes supérieures aux 12 millions de dollars qu'elle produit actuellement qu'à comprimer les dépenses fédérales, qui sont actuellement de 150 millions de dollars, afin de réduire l'écart qui les sépare des 12 millions de recettes.

Recommandation

Les programmes de recouvrement des coûts à P & O ne devraient être mis en oeuvre qu'après une large consultation de l'industrie au sujet de la réduction globale des coûts, des programmes auxquels il convient d'appliquer le recouvrement des coûts et des moyens permettant d'accroître les recettes. La simple justice exige que ceux qui paient la facture des services fournis aient leur mot à dire sur la nature de ces services.

2. POLITIQUES INFLUANT SUR L'EFFICIENCE DES ENTREPRISES

Dans la région de l'Atlantique, les stocks de poissons de fond ont subi une baisse de 30 à 60 p. 100 entre 1984 et 1991. Or, le nombre des établissements de transformation des produits de la pêche inscrits au niveau fédéral a augmenté de 28 p. 100 pendant la même période, passant de 724 à 927. Cette augmentation de la capacité de transformation a réduit l'approvisionnement moyen de chaque établissement, de sorte que nombre d'usines sont devenues marginales. La rentabilité et l'efficacité ont été sacrifiées à un objectif social, la croissance de l'emploi. Nous avons constaté au cours des deux dernières années que cette politique ne pouvait être soutenue sur le strict plan économique, puisque plusieurs établissements ont dû fermer leurs portes, leur réouverture ayant été permise uniquement par l'octroi de subventions spéciales, des radiations de dettes et des mesures spéciales d'attribution des approvisionnements.

En Colombie-Britannique, les activités de transformation des produits de la pêche ont été progressivement centralisées, principalement dans la région de Vancouver et à Prince Rupert, entre les années 30 et la décennie 70. L'industrie a bénéficié des réductions de coûts qu'elle avait elle-même entreprises. Nous assistons toutefois en ce moment à un regain d'intérêt du gouvernement pour le rétablissement de possibilités d'emploi dans la transformation des produits de la pêche dans des localités isolées, et ce, pour des raisons sociales, notamment la satisfaction des revendications autochtones. Il est clair que des activités de transformation d'envergure ne pourront se maintenir dans des localités isolées qu'au prix d'un subventionnement permanent.

Le problème de surcapacité constaté tant au stade de la capture qu'à celui de la transformation reste toujours aussi pressant dans l'industrie, qui se doit de viser à l'efficacité et à la compétitivité. Les programmes publics devraient contribuer à ce que la capacité de pêche et de transformation soit conforme aux prévisions de l'offre de ressources à long terme, au lieu de chercher comme à l'heure actuelle des moyens à court terme de maintenir la capacité existante et de permettre au plus grand nombre de personnes possible de pratiquer la pêche ou la transformation uniquement pour avoir accès au système de prestations sociales — assurance-chômage principalement.

Cela fait plusieurs années que les représentants de l'industrie signalent le manque d'uniformité qui caractérise l'application des règlements aux différents types d'entreprises composant l'industrie. Une lacune des règlements, qui permet aux pêcheurs-distributeurs de transformer le poisson dans des conditions moins rigoureuses qu'un transformateur titulaire de permis, n'est qu'un exemple parmi d'autres du manque d'uniformité constaté dans le domaine réglementaire, au niveau tant fédéral que provincial.

Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait s'efforcer de convaincre les provinces d'imposer un moratoire à l'octroi de nouveaux permis de transformation des espèces «traditionnelles» et de veiller à ce que tous les titulaires de permis soient soumis aux mêmes conditions d'exploitation. Parallèlement, la politique publique devrait être suffisamment souple pour permettre de nouveaux investissements dans la transformation des produits de l'aquaculture.

Les pouvoirs publics devraient s'abstenir de mettre en oeuvre des mécanismes financiers ou des programmes de gestion des ressources «artificiels» de manière à garder en activité des usines qui ont été fermées par les investisseurs à cause de l'insuffisance des approvisionnements.

3. POLITIQUES INFLUANT SUR LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES

Les fonctionnaires de divers ministères qui prétendent compter l'industrie parmi leur «clientèle» n'ont généralement pas une connaissance approfondie des réalités économiques de l'industrie considérée. Bien des fonctionnaires qui s'occupent d'élaborer ou d'appliquer les politiques et les programmes destinés à une industrie comprennent mal les rapports qui existent entre l'exploitation primaire, la transformation et la commercialisation à prix concurrentiel. Il ne suffit tout simplement pas de croire que la bonne gestion des stocks garantira la réussite économique à tous les niveaux de l'industrie. Les gestionnaires publics des pêches doivent comprendre que les décisions fondamentales qu'ils prennent dans ce domaine risquent d'influer — et influent effectivement — sur la situation financière de l'industrie.

Un exemple qui est tout à fait d'actualité, quant aux répercussions que les décisions d'un gestionnaire des pêches peuvent avoir sur la situation financière de l'industrie, nous est fourni par la pêche au saumon en Colombie-Britannique. Le secteur du saumon a été complètement transformé par une augmentation considérable de la production et de l'offre mondiales. L'une des façons dont le Canada se doit de réagir est d'améliorer la qualité ainsi que d'élargir l'éventail des possibilités offertes à un transformateur pour traiter le produit brut qu'il achète.

Le plan de gestion de pêche qui s'applique aujourd'hui, en 1992, en Colombie-Britannique à la pêche au saumon rose dans la région côtière centrale ne tient pas compte de ces nouvelles réalités. D'après le plan de gestion prévu par P & O, le transformateur recevra d'importantes quantités de poissons dont certains auront été pêchés quatre jours auparavant. La seule possibilité qui lui restera sera de mettre le poisson en conserve. Or, le marché du saumon rose en conserve n'a jamais été aussi déprimé, ce qui oblige les transformateurs à produire à perte. Des modifications relativement simples ouvriraient de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités de transformation susceptibles d'être rentables. À noter que ces changements commenceraient à opérer un rapprochement entre la gestion des pêches au Canada et ce qui se fait en Alaska, notre principal concurrent dans le secteur du saumon; en effet, l'Alaska n'a pas tardé à réagir à l'évolution du marché mondial du saumon, donnant ainsi un avantage concurrentiel à son industrie.

L'industrie canadienne de la transformation des produits de la pêche est convaincue que les décisions portant sur la gestion des ressources et les activités de transformation doivent être prises en pleine connaissance des conséquences qu'elles ont sur les coûts. Les progrès réalisés dans l'application du principe fondamental voulant que la politique publique soit conçue de manière à donner un avantage concurrentiel aux Canadiens sont désespérément lents, les fonctionnaires continuant de s'accrocher à l'idée que les grandes entreprises bénéficient d'un avantage indu, que les programmes gouvernementaux doivent s'efforcer de compenser. L'essentiel est de veiller par le biais des programmes gouvernementaux à ce qu'il existe un équilibre entre les petits et les grands, entre les pêcheurs et les transformateurs.

Un autre exemple du boulet que la politique sociale du Canada oblige l'industrie de la pêche à traîner est la «pêche de développement» dans la région de l'Atlantique. Il s'agit d'activités de pêche entreprises sans perspective de rentabilité ou de compétitivité, uniquement dans le but de montrer que le gouvernement maximise les possibilités de prise.

Recommandation

Les mesures de gestion des pêches et les décisions de production qui reflètent les anciennes réalités de l'industrie — alors que l'offre jouait le rôle déterminant — doivent être révisées immédiatement afin de tenir compte de l'adoption dans l'industrie d'une politique axée sur le marché.

4. INTÉGRATION VERTICALE ET SÉPARATION DES FLOTTES

Le gouvernement fédéral applique des politiques qui réduisent la capacité des entreprises de s'adapter à l'évolution des marchés et du contexte commercial. En Colombie-Britannique, des restrictions limitent le nombre de permis pouvant être détenus par une entreprise de transformation. Dans la région de l'Atlantique, sous le régime de la politique de «séparation des flottes», les transformateurs ne peuvent procéder à une intégration verticale en étendant leurs activités au secteur des prises mais les pêcheurs, eux, peuvent obtenir — et obtiennent en fait — des permis de transformation, ce qui accroît la capacité à terre tout en réduisant les approvisionnements auxquels les transformateurs existants peuvent avoir accès.

Ces deux politiques empêchent les entreprises de transformation d'avoir accès aux matières premières. Elles sont incompatibles avec la *Loi sur la concurrence* et doivent être modifiées.

Recommandation

Les entreprises de l'industrie devraient pouvoir atteindre la taille qui est considérée comme efficiente dans un contexte de mondialisation des marchés, notamment en procédant à une intégration verticale. Les politiques qui limitent à l'heure actuelle les concentrations d'entreprises ou l'intégration verticale doivent être abolies. Les pouvoirs publics doivent prendre conscience du fait que les entreprises canadiennes du secteur de la pêche, même les plus importantes, sont petites à l'échelle mondiale.

5. ASSURANCE-CHÔMAGE

La hausse des cotisations d'assurance-chômage en 1991 n'a pas aidé les transformateurs canadiens de produits de la pêche à devenir plus compétitifs. Nous savons que tous les secteurs de l'économie canadienne ont été touchés par les modifications du régime d'assurance-chômage, mais ce dernier est très fortement mis à contribution par le secteur de la pêche proprement dite; il est permis de douter que les secteurs qui recourent dans une mesure modérée au régime soient disposés à fournir indéfiniment un supplément de revenu à une industrie saisonnière.

L'industrie canadienne de la pêche fournit des emplois saisonniers dans les régions isolées, dans bien des cas à cause de programmes publics d'attribution de contingents de pêche qui ont pour but de fournir ces emplois plutôt que d'assurer un rendement commercial convenable. Les emplois ainsi créés ont pour unique fonction d'ouvrir droit aux prestations d'assurance-chômage et aux autres prestations sociales; ils sont donc créés par la politique sociale et non par les forces économiques ou la recherche de la compétitivité.

Il est également avéré que les décisions prises en matière de gestion des pêches sont adoptées de plus en plus en fonction de la nécessité de permettre aux participants de travailler assez longtemps pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Il s'agit là d'une situation tout à fait déplorable qui, à terme, nuira aux efforts de conservation des stocks.

Recommandation

Le gouvernement devrait procéder de toute urgence à une étude des solutions de rechange au régime d'assurance-chômage dans le secteur de la pêche proprement dite. Il faudrait envisager à tout le moins, dans le cadre de cette étude, la possibilité d'instaurer des programmes d'assurance-prises ou de soutien et de supplément du revenu, conformément aux recommandations de la Commission Forget à l'égard des pêcheurs. À notre avis, les recommandations de la Commission devraient constituer le point de départ de toute nouvelle étude.

INCIDENCE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE SUR L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE AU CANADA

1. POLITIQUE MONÉTAIRE

Étant donné la forte proportion des produits de la pêche qui sont écoulés sur les marchés d'exportation, le cours du dollar canadien revêt une très grande importance. L'industrie est soulagée de constater la baisse récente du dollar par rapport aux autres grandes devises.

L'industrie est consciente de la nécessité d'être compétitive même quand le dollar est relativement élevé. Cependant, les fluctuations relativement marquées de notre monnaie sur le marché des changes rendent la planification des entreprises extrêmement difficile dans un secteur qui est déjà imprévisible à cause des variations des stocks de poissons.

L'écart important qui existe entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis pénalise l'industrie canadienne. La plupart des transformateurs financent leurs achats de poissons — dont la vente peut prendre quelques mois — et des millions de dollars de stocks à l'aide de marges de crédit bancaires. Une poursuite de la baisse des taux d'intérêt réels contribuerait de manière appréciable à rétablir la compétitivité de l'industrie.

La possibilité de prévoir le cours du dollar canadien est peut-être le facteur le plus important pour une entreprise obligée de planifier dans un secteur où l'incertitude des marchés et des approvisionnements est déjà une source d'insécurité.

Recommandation

Le Canada devrait s'efforcer, de concert avec ses partenaires du G-7, de maintenir le cours du dollar dans une certaine fourchette par rapport à un panier représentatif pondéré de devises étrangères, un peu à la façon du système européen.

Les efforts visant à réduire l'écart entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis devraient être poursuivis.

2. POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT, DE FORMATION ET DE RECYCLAGE

La prospérité future des Canadiens dépend de la qualité de leur système d'enseignement. Les faiblesses notables que présente ce système étant bien connues du gouvernement, il n'est pas nécessaire de les rappeler ici. Nous félicitons le gouvernement de n'avoir pas hésité à cerner les faiblesses du système canadien d'enseignement et apportons notre appui à toutes les mesures qui permettront de l'améliorer.

Les carences du système canadien d'enseignement se traduisent par deux conséquences pour l'industrie étudiée :

- L'industrie de la pêche devient la source d'emploi des décrocheurs scolaires.
- Les besoins de main-d'oeuvre qualifiée de l'industrie, notamment dans les localités isolées, ne sont pas comblés.

L'industrie note avec satisfaction l'intérêt que le gouvernement porte depuis quelque temps aux questions d'éducation et de perfectionnement des ressources humaines dans l'industrie, mais il reste beaucoup à faire.

L'industrie de la pêche reproche tout particulièrement à notre système d'enseignement le peu d'importance qu'il accorde à la connaissance des langues étrangères. La connaissance d'une deuxième ou d'une troisième langue semble être perçue comme un handicap dans ce pays, plutôt que comme l'atout qu'elle devrait normalement être, puisqu'elle pourrait aider l'industrie à l'échelle internationale. Nous estimons que l'apprentissage d'une langue étrangère devrait être au moins aussi accessible que celui du français dans les régions anglophones du Canada.

L'industrie de la pêche est considérée depuis trop longtemps comme un employeur de dernier ressort, qui permet d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage après la période minimale de travail requise. L'industrie est favorable au principe du rattachement des prestations d'assurance-chômage aux efforts de formation, qu'il s'agisse de perfectionner les aptitudes requises dans l'industrie ou de se recycler en vue d'un autre emploi.

Recommandation

La politique nationale devrait mettre l'accent sur l'apprentissage des langues étrangères.

Le gouvernement fédéral devrait essayer de convaincre les provinces de faire de l'apprentissage des langues étrangères une condition d'accès à l'enseignement postsecondaire.

Des normes nationales devraient être élaborées sans tarder dans le domaine de l'enseignement, et l'aide financière du gouvernement fédéral aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire devrait être subordonnée au respect de ces normes.

On devrait modifier le régime d'assurance-chômage de manière que le versement des prestations dépende des efforts engagés afin de devenir plus employable, c'est-à-dire aux efforts de recyclage.

3. POLITIQUE ET PROGRAMMES COMMERCIAUX

a) Programmes publics d'aide au commerce extérieur

Le soutien apporté par le secteur public aux efforts d'exportation du secteur privé est tout à fait insuffisant au Canada comparativement à ce qu'il est chez nos principaux concurrents. Dans bien des cas, les activités fédérales et provinciales ne sont pas coordonnées, ce qui entraîne gaspillage et doublons.

L'efficacité du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) est limitée par les crédits qui y sont affectés (et qui sont peu élevés par comparaison avec ceux que nos principaux concurrents consacrent à ce secteur) de même que par certaines des exigences bureaucratiques imposées aux entreprises.

On trouve dans le Service des délégués commerciaux un grand nombre de personnes extrêmement consciencieuses. Les exemples de cas dans lesquels ce service est venu en aide à l'industrie ne manquent pas. Du point de vue de l'industrie de la pêche, cependant, l'action de ce service est mal ciblée. Bien des missions canadiennes à l'étranger placent le poisson sur la liste des produits dont elles doivent promouvoir l'exportation, alors que l'industrie ne s'intéresse pas à ces marchés.

Il existe donc, au moins en apparence, des missions canadiennes à l'étranger qui offrent des programmes d'une utilité réelle douteuse. Il est vain de prétendre qu'un fonctionnaire peut mieux connaître un marché qu'une entreprise dont l'existence dépend de la vente de ses produits. Si une entreprise est incapable de connaître le marché, elle ne mérite pas de rester en activité.

Recommandation

Nous recommandons d'accroître les crédits consacrés au PDME et d'organiser ce programme de façon que les entreprises susceptibles d'en bénéficier puissent y avoir accès plus facilement.

Le gouvernement doit veiller à affecter aux principaux marchés sur lesquels les produits de la pêche peuvent être écoulés des délégués commerciaux connaissant bien l'industrie ou à leur donner la possibilité d'apprendre à connaître l'industrie de la pêche, notamment par des visites d'entreprise.

b) Politique commerciale canadienne

Le GCSCE sur le poisson appuie les efforts déployés par le gouvernement dans le cadre tant de l'ALÉNA que des NCM et note que les négociateurs commerciaux ont mené leurs consultations avec sérieux.

Nous continuons d'appuyer la position du Canada, selon laquelle le commerce des produits de la pêche devrait se faire en franchise de droits de douane, ainsi que les efforts visant à éliminer les barrières non tarifaires qui empêchent le Canada d'avoir accès aux marchés extérieurs ou qui limitent cet accès.

Recommandation

Nous accordons une grande importance aux efforts que déploie le Canada afin d'obtenir l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires qui vont à l'encontre d'une production à plus forte valeur ajoutée dans l'industrie canadienne des produits de la pêche.

4. ENCOURAGEMENTS FISCAUX

a) Activités de transformation à valeur ajoutée

Les pouvoirs publics ont souvent reproché par le passé à l'industrie l'absence apparente d'investissements dans la création de gammes de produits à valeur ajoutée.

Il est vrai qu'une bonne proportion de la production de l'industrie est vendue à titre de matière première à des entreprises étrangères qui la transforment ensuite en produits destinés à leur marché intérieur.

Cette situation est due principalement au fait que les produits transformés se heurtent à des barrières tarifaires élevées — p. ex. les droits de douane que la CE applique au saumon fumé. La mise au point de nouvelles gammes de produits coûte extrêmement cher — trop, souvent, pour les moyens dont disposent les entreprises relativement petites qui sont présentes dans cette industrie au Canada. Il faut aussi engager de très fortes sommes — dont ne disposent généralement pas les entreprises du secteur des produits de la pêche — pour offrir aux consommateurs de nouveaux produits concurrençant ceux des autres fabricants de produits alimentaires qui exercent leurs activités à grande échelle, douze mois par année, et bénéficient de mécanismes de gestion de l'offre.

b) **Recherche-développement**

En ce qui concerne les crédits d'impôt à la R-D, l'industrie des produits de la pêche les considère comme beaucoup trop restrictifs. Aucun avantage n'est accordé à l'entreprise qui rend ses activités plus efficaces ou qui investit dans l'amélioration de la productivité. Le régime fiscal appliqué aux investissements consentis pour l'amélioration des activités de transformation est lui aussi extrêmement restrictif.

Recommandation

De meilleurs encouragements fiscaux doivent être offerts si l'on veut promouvoir le développement de produits à valeur ajoutée ainsi que l'utilisation des résidus et des ressources actuellement sous-employées.

Le gouvernement devrait revoir la définition des activités de R-D qui donnent droit à des avantages fiscaux dans le secteur de la transformation des produits de la pêche.

Le gouvernement devrait s'efforcer de coordonner les programmes de R-D et de favoriser l'établissement de liens plus étroits entre le secteur public, les centres de recherche et les entreprises privées dans l'exécution de la R-D.

5. **SUBVENTIONS**

L'aide publique, qu'il s'agisse de subventions directes ou indirectes, est un moyen largement utilisé dans la politique gouvernementale. Elle prend la forme de versements en espèces et de services de conseil technique spécialisés aux petites entreprises de transformation ou de pêche, entre autres choses; toutes ces formes d'aide pénalisent les entreprises, petites ou grandes, qui se sont organisées en fonction de la nécessité d'offrir à leurs actionnaires un rendement du capital satisfaisant.

Recommandation

Les subventions publiques versées à tous les secteurs de l'industrie, au niveau tant fédéral que provincial, devraient être éliminées pour faire place à des encouragements fiscaux favorisant l'innovation et l'efficacité.

6. EXAMEN DE LA COMPÉTITIVITÉ

Le GCSCE sur le poisson est d'avis que l'engagement du gouvernement de mettre en place un climat réglementaire et des politiques publiques qui favorisent et récompensent la compétitivité dans le secteur privé serait plus crédible si toutes les modifications de la réglementation et de la politique publique étaient examinées sous l'angle de la compétitivité.

Cet examen pourrait, selon nous, se dérouler de la même façon que les études d'impact environnemental.

L'organisme qui serait chargé de mener à bien cet examen obligerait les fonctionnaires à tenir compte des impératifs de compétitivité et à démontrer que leurs propositions répondent à ces exigences.

Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait envisager de créer un organisme d'examen de la compétitivité et inciter les provinces à faire de même.

CONCLUSION

L'industrie des produits de la pêche se voit imposer un fardeau injuste et intolérable sous forme de coûts sociaux. Elle est traitée dans les faits, par le jeu de l'assurance-chômage et des programmes de création d'emplois à l'intention des autochtones, comme un employeur de dernier ressort et un mécanisme d'accès au système canadien de prestations sociales. Cette situation est insoutenable à long terme sans des programmes permanents d'aide financière de plus en plus coûteux pour le gouvernement fédéral.

L'industrie est ligotée par des politiques et des attitudes dépassées, qui limitent sa capacité d'adaptation aux nouvelles réalités mondiales ainsi que l'amélioration de sa compétitivité.

Les organismes publics qui considèrent l'industrie de la pêche comme l'un de leurs «clients» doivent être réorientés et réorganisés de manière à mieux comprendre les marchés, les réalités économiques de la production et de la transformation, ainsi que de la dynamique du commerce international. Ce n'est qu'à cette condition que les organismes en question pourront formuler des politiques contribuant à rendre notre industrie de la pêche compétitive à l'échelle internationale.

L'industrie de la pêche ne peut être efficace sur le plan économique si elle est destinée à servir de point d'accès au système canadien de prestations sociales ou d'outil permettant de satisfaire les revendications autochtones. Si, comme nous en sommes persuadés, l'industrie ne peut assurer un emploi durable à tous les participants actuels, il faut laisser les travailleurs et les exploitants en surnombre quitter ce secteur. Cette orientation risque d'être impopulaire sur le plan politique, mais c'est la seule qui soit conforme au sens des responsabilités.

